

MÉMOIRE DE LA FEEP
Pour une politique de la réussite éducative
Mémoire présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
M. Sébastien Proulx

NOVEMBRE
2016



Savoir réussir

Tous droits réservés.

Il est interdit de reproduire, d'enregistrer ou de diffuser, en tout ou en partie, le présent ouvrage par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'éditeur (Cadre).

Dépôt légal

ISBN (numérique) 978-2-89170-104-4



TABLE DE MATIÈRES

AXE I – L’ATTEINTE DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES ÉLÈVES	5
THÈME 1 : Une intervention dès la petite enfance	5
THÈME 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers	5
THÈME 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire	7
THÈME 4 : La qualité de l’enseignement et des pratiques pédagogiques	7
RECOMMANDATIONS	8
AXE II – UN CONTEXTE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT, À L’APPRENTISSAGE ET À LA RÉUSSITE	10
THÈME 1 : L’importance de la littératie et de la numératie	10
THÈME 2 : L’univers des compétences du 21 ^e siècle et la place grandissante du numérique	11
THÈME 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures	11
THÈME 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité	12
RECOMMANDATIONS	12
AXE III – DES ACTEURS ET DES PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DE LA RÉUSSITE	13
THÈME 1 : L’engagement parental	13
THÈME 2 : L’appui des partenaires et de la communauté	14
RECOMMANDATIONS	14
CONCLUSIONS	15

Gabarit de mémoire pour une politique de la réussite éducative

Instructions

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite connaître vos idées innovantes pour que vous contribuez à définir l'école de demain. Pour soutenir votre rédaction, vous pouvez consulter le document de consultation ou encore sa synthèse qui présente les trois axes suivants :

1. L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
2. Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
3. Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

À cette fin, le présent gabarit suggère un texte d'une longueur maximale de 10 à 12 pages, de police Times New Roman 12. Des annexes peuvent être jointes au mémoire si désiré et elles ne seront pas comptées dans le nombre maximal de pages. Il n'est pas obligatoire de remplir toutes les sections proposées.

N'oubliez pas de soumettre votre mémoire avant la date limite de dépôt, soit le 14 novembre 2016.

Renseignements généraux	
Nom :	Brousseau
Prénom :	Nancy
Titre :	M. <input type="checkbox"/> M ^{me} <input checked="" type="checkbox"/>
Organisme (si applicable) :	Fédération des établissements d'enseignement privés
Description de l'organisme (si applicable) :	
Numéro de téléphone :	514 381-8891, poste 232
Adresse courriel : (Nous pourrions communiquer avec vous, au besoin.)	brousseau@feep.qc.ca

Axe I : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves est au cœur de la mission de l'école et des services de garde éducatifs à l'enfance. Plusieurs types de stratégies et d'interventions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années pour permettre aux élèves d'atteindre leur plein potentiel. Pour alimenter la réflexion sur ce premier axe, des questions sont soumises en fonction de quatre thèmes.

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

- Les campagnes d'information et l'augmentation de niveau de scolarité des parents font qu'un nombre croissant d'entre eux font des activités d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques avec leurs enfants. Aussi, beaucoup d'enfants ont accès à des services de garde qui proposent de telles activités. Ainsi, un bon nombre d'élèves arrivent bien préparés à l'école. Par ailleurs, certains ont accès à peu d'activités d'éveil et, à l'entrée à l'école, on constate des écarts importants. Les interventions dès la petite enfance visant à diminuer ces écarts sont prioritaires.
- Certaines écoles privées offrent la maternelle 4 ans, ce qui favorise l'accès à diverses activités d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques. Ceci a aussi pour effet, dans certains milieux, d'assurer la francisation des élèves avant l'entrée à la maternelle 5 ans. Cependant, ces écoles sont confrontées à des difficultés dues au fait que la maternelle 4 ans relève du ministère de la Famille alors que la maternelle 5 ans relève du ministère de l'Éducation. Cela entraîne des lourdeurs administratives et, dans certains cas, des coûts significatifs.
- La mise en place d'un dossier unique de l'élève dès la petite enfance soulève des craintes, notamment celles d'étiqueter des enfants de façon permanente à partir d'un problème ponctuel. D'autres approches à cet égard pourraient être davantage appropriées : par exemple, une fiche standard de transmission d'informations qui met l'accent sur les difficultés liées à l'apprentissage. Cette opération est délicate et doit être bien balisée.

Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

- Le fait qu'il y ait un nombre croissant d'élèves ayant des besoins particuliers et qu'on intègre les garçons dans cette catégorie est symptomatique du fait que l'école québécoise n'est pas adaptée aux élèves du 21^e siècle.
- L'école doit s'adapter au fait que 1) tous les jeunes ne se développent pas au même rythme et de la même façon et que 2) la population québécoise est de plus en plus diversifiée. Dans ce contexte, miser sur un parcours scolaire uniforme pour tous est voué à l'échec et contribue à ce qu'un nombre important d'élèves soient identifiés comme ayant des besoins particuliers. Le modèle de la classe unique ne permet pas la réussite éducative de tous les enfants et ne permet pas à chaque enfant de développer son plein potentiel.

- La rapidité du diagnostic et la prise en charge diligente des élèves ayant des difficultés sont essentielles pour assurer leur réussite éducative. On sait qu'un des principaux facteurs de réussite est la confiance de l'élève en sa capacité de réussir et la confiance de l'enseignant dans la capacité de l'élève à réussir. Les délais nuisent de façon importante à cette confiance. Le retard à identifier les troubles d'apprentissage et à intervenir amplifie les difficultés.
- Les écoles privées subventionnées sont d'accord avec la proposition d'intégrer davantage d'élèves HDAA. Elles considèrent que l'encadrement qu'elles offrent en fait des milieux bien adaptés pour amener ces élèves à la réussite. Les écoles privées subventionnées comptent déjà des élèves qui ont des plans d'intervention. Toutefois, il n'y a pas de données précises sur le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers qui fréquentent les écoles privées subventionnées, compte tenu qu'il n'y a pas d'ajustement de la subvention prévue pour ces élèves. Il y aurait lieu de dénombrer le nombre d'élèves HDAA qui fréquentent l'école privée.
- Un nombre croissant d'écoles privées offrent déjà des programmes et des services adaptés à ces élèves. Les principaux freins à l'accueil d'un plus grand nombre sont : 1) le fait que les écoles privées régulières accueillent des élèves ayant des besoins particuliers n'est pas reconnu et que plusieurs acteurs du milieu de l'éducation propagent le mythe que l'école privée est exclusivement élitiste ; 2) les subventions pour ces élèves ne sont pas ajustées ; et 3) les écoles privées reçoivent peu de soutien financier pour l'embauche de spécialistes. Dans certains cas, des écoles privées subventionnées se sont vu refuser la subvention de base parce qu'elles accueilleraient des élèves ayant des besoins particuliers en cours d'année alors que ce n'est pas prévu dans la réglementation. Les écoles privées régulières qui accueillent des élèves ayant des troubles moteurs graves n'ont pas accès à du financement. Une école privée qui avait mis sur pied des classes d'accueil pour les réfugiés n'a pu obtenir de financement pour tous ces élèves. Il faut reconnaître le rôle des écoles privées à l'égard des élèves ayant des besoins particuliers et les soutenir adéquatement.
- Les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire sont regroupées à Montréal et à Québec. Certaines d'entre elles ont de longues listes d'attente. Des écoles privées régulières seraient prêtes à accueillir des classes satellites de ces écoles spécialisées, ce qui permettrait d'accroître le nombre de places pour des élèves ayant des difficultés importantes et d'étendre les services à l'extérieur des grands centres, tout en bénéficiant de l'expertise et de l'accompagnement de l'école spécialisée.
- Certaines écoles québécoises ont développé une expertise exceptionnelle pour amener à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers. Le Ministère devrait veiller à ce que ces réussites soient documentées. Dans la même optique, il devrait soutenir la mise en place d'initiatives pour soutenir le transfert d'expertise vers d'autres écoles.

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

- La mise en place d'équipes multidisciplinaires pour soutenir les enseignants est indispensable. Cela demande que les écoles reçoivent un financement adéquat et stable. Lorsqu'il y a des compressions ou des coupes dans les budgets, ces ressources sont les premières retranchées puisqu'on ne peut limiter le nombre d'enseignants. La stabilité du financement des écoles est le principal obstacle à l'accompagnement soutenu des élèves ayant des besoins particuliers et à l'accompagnement des enseignants qui doivent être bien appuyés pour soutenir ces élèves.
- En 2014, le Ministère a coupé les allocations versées aux écoles privées subventionnées pour les conseillers en orientation au moment même où on implantait l'approche orientante. Les élèves des écoles privées doivent avoir accès aux mêmes services en matière d'orientation que les autres élèves.

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

- Il faut viser à ce que toutes les écoles offrent la meilleure qualité d'enseignement possible. Dans cette optique, on doit valoriser l'expertise des directions des services pédagogiques et des enseignants en leur donnant de la flexibilité en ce qui a trait aux pratiques pédagogiques.
- La relation entre l'enseignant et l'élève est un facteur clé de la réussite scolaire. La vaste majorité des enseignants ont obtenu leur diplôme avant le début de l'ère numérique. Il est essentiel de soutenir leur formation et leur développement professionnel pour qu'ils soient en mesure d'enseigner au 21^e siècle et de bien gérer leur classe dans un contexte fort différent de celui qu'ils ont connu au début de leur carrière.
- La formation offerte dans les universités aux futurs enseignants a peu évolué. Elle ne les prépare pas à enseigner aux élèves du 21^e siècle qui se sont développés dans un environnement fort différent des générations précédentes.
- L'innovation pédagogique est peu valorisée, notamment parce qu'elle est souvent associée à un manque de rigueur. Les perceptions négatives à l'égard de l'innovation pédagogique ont pour effet de rendre le monde de l'éducation réticent à l'innovation, et ce, même si des données probantes démontrent l'efficacité de certaines innovations. Le discours public sur l'éducation primaire et secondaire soutient le statu quo et rend difficile la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques.
- Beaucoup d'efforts ont été investis pour faciliter la transition primaire-secondaire, mais il y a peu de choses en ce qui a trait à l'arrimage secondaire-études supérieures. Cela a pour effet qu'un nombre important d'élèves décrochent au cégep, notamment les élèves ayant des besoins particuliers qui n'ont plus le support ou les conditions qui leur avaient permis de réussir au secondaire.

- Les écoles privées se démarquent par la place accordée à l'innovation pédagogique et au développement professionnel de leur personnel. Dans cette optique, les stages d'étudiants en éducation dans les écoles privées devraient être encouragés et les écoles privées devraient avoir droit aux mêmes subventions pour l'accueil de stagiaire que les écoles publiques.
- Assurer le développement des expertises et des meilleures pratiques est une priorité. Certains organismes québécois ont déjà ce mandat. Il faudrait examiner ce qui se fait et veiller à ce que la création d'un Institut national en éducation ne vienne pas dupliquer ce qui se fait déjà.
- En ce qui a trait aux épreuves ministérielles, on doit se questionner sur la pertinence de celles au primaire. Par ailleurs, les épreuves ministérielles au secondaire sont trop nombreuses et ne sont pas adaptées au 21e siècle.

Recommandations

1. Veiller à ce que tous les tout-petits aient accès à des activités d'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques afin de réduire les écarts au moment de commencer l'école.
2. Favoriser la maternelle 4 ans, notamment dans les milieux où la francisation est un enjeu, afin que le plus grand nombre possible d'enfants parlent français au moment de leur entrée à la maternelle.
3. Confier la responsabilité de la maternelle 4 ans au ministère de l'Éducation et harmoniser les règles régissant la maternelle 4 et 5 ans.
4. Donner plus d'autonomie aux écoles et favoriser davantage de flexibilité pour qu'elles puissent s'adapter à leur milieu et utiliser les différents moyens à leur disposition pour personnaliser l'enseignement, tout en respectant, bien sûr, les balises du Ministère.
5. Reconnaître le fait que chaque élève a un cheminement qui lui est propre pour atteindre les objectifs fixés par le Ministère et favoriser la mise en place de programmes adaptés à des cheminements différents, comme le secondaire en six ans pour des élèves ayant des difficultés importantes à la fin du secondaire et des programmes accélérés pour les élèves qui ont de la facilité dans certaines matières.
6. Permettre la formation à distance à la formation des jeunes.
7. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de professionnels (orthopédagogues, techniciens en éducation spécialisée, orthophonistes) et une gestion optimale du temps de ces professionnels afin d'éliminer les délais entre le moment où l'enseignant identifie un problème et celui où l'élève est évalué et pris en charge.

- par un professionnel en mesure de soutenir à la fois l'élève, l'enseignant et les parents.
8. Recenser, de façon rigoureuse, le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers qui fréquentent les écoles privées régulières et reconnaître la contribution des écoles privées à l'égard des élèves ayant des besoins particuliers.
 9. Faire en sorte que le financement des élèves ayant des besoins particuliers, y compris les élèves en francisation et les réfugiés, suive l'élève, sans égard au fait qu'il fréquente une école privée ou publique.
 10. Verser aux écoles privées une aide financière pour l'embauche de spécialistes lorsqu'elles accueillent un nombre important d'élèves ayant des besoins particuliers.
 11. Miser sur l'expertise des écoles privées en adaptation scolaire pour amener davantage d'élèves ayant des besoins particuliers à la réussite en permettant l'installation d'écoles ou de classes spécialisées satellites dans les établissements privés réguliers. Cela devrait à tout le moins être expérimenté à titre de projet-pilote là où les besoins de la population québécoise sont les plus criants.
 12. Soutenir la mise en place de centre d'expertise dans les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire pour assurer un transfert d'expertise à l'ensemble des écoles québécoises.
 13. Fournir le financement nécessaire aux écoles pour qu'elles puissent embaucher les professionnels dont elles ont besoin afin d'amener leurs élèves à la réussite. Il devrait s'agir d'enveloppes globales qui permettent aux écoles de constituer une équipe multidisciplinaire qui correspond aux besoins de ses élèves et à la réalité de son milieu.
 14. Inviter des représentants du secondaire à participer aux instances décisionnelles en matière d'études supérieures afin de favoriser les ajustements nécessaires à un meilleur arrimage secondaire-études supérieures.
 15. Revoir les critères d'admission aux programmes universitaires en éducation et procéder à des entrevues afin d'évaluer l'intérêt des candidats à poursuivre une démarche de développement professionnel tout au long de leur carrière.
 16. Revoir la formation initiale des enseignants pour l'adapter au 21^e siècle (ère numérique, clientèle hétérogène, accès grandement facilité à la connaissance qui entraîne de nouveaux enjeux, etc.).
 17. Favoriser le développement professionnel des enseignants 1) en créant un ordre des enseignantes et des enseignants ou 2) en accordant des permis d'enseignement d'une durée de cinq ans, renouvelable à la condition que l'enseignant présente un

portfolio démontrant les démarches réalisées pour assurer son développement professionnel ou 3) règlementer l'obligation pour les enseignants de s'engager dans une démarche de développement professionnel et l'obligation pour les directions de faire le suivi rigoureux d'une politique de développement professionnel dans leur école.

18. Rétablir les allocations aux écoles privées pour l'accueil de stagiaires en éducation.

Axe II : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

L'atteinte du plein potentiel de l'élève doit aussi être comprise en fonction d'un vaste univers de compétences qui représentent autant de possibilités et d'avenues pour que celui-ci se réalise et réussisse, tout au long de son parcours scolaire et sur le marché du travail. La liberté de choix de l'élève sera d'autant plus grande qu'il possèdera de solides assises en écriture, en lecture et en mathématiques sur lesquelles il pourra développer ses compétences dans divers domaines.

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

- La francisation est un enjeu clé en matière de littératie.
- Les enfants ne sont pas tous prêts à apprendre à lire et à écrire en même temps. L'école devrait être en mesure de respecter le rythme de chacun, en évitant qu'un enfant soit étiqueté au début de sa scolarité. Autant il est important de détecter rapidement les élèves qui ont des besoins particuliers, autant il l'est de ne pas abimer la confiance en soi d'un enfant en imposant un parcours uniforme. Au moment de l'apprentissage de la lecture, l'accent doit être mis sur le plaisir de lire et non la performance, ce qui n'est pas facile pour les enseignants qui ont l'obligation de produire des bulletins.
- Nous disposons aujourd'hui d'une gamme sans précédent de moyens pour favoriser l'accès à la lecture et le plaisir de lire, entre autres avec le livre numérique. L'école doit avoir la possibilité de faire preuve de créativité pour une utilisation optimale de ces diverses opportunités de développer la littératie et le plaisir de lire.
- De la même façon, nous disposons aujourd'hui de moyens incomparables pour développer la numératie : robotique pédagogique, logiciel d'exercices avec rétroaction immédiate, etc. Ces moyens doivent être mis à la disposition de tous les enseignants et ces derniers doivent être formés afin de les utiliser pour l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés par le Ministère.

- Les compressions et les coupes en éducation ont porté un dur coup aux bibliothèques scolaires. La mise en place de bibliothèques et médiathèques bien équipées est une priorité.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

- Les lacunes importantes dans la formation générale des enseignants et l'absence d'incitatif au développement professionnel représentent un frein majeur en ce qui a trait à l'univers des compétences du 21^e siècle.
- Le discours public en éducation, réfractaire au changement et à l'innovation, représente un autre frein majeur pour la mise en place d'une école adaptée au 21^e siècle. On associe changement et innovation à un manque de rigueur. L'innovation et la créativité doivent devenir des valeurs fondamentales de l'école québécoise.
- Coder fait partie des apprentissages de base essentiels et représente une excellente façon de développer la numératie et la résolution de problème. Cependant, la vaste majorité des enseignants du préscolaire-primaire ne sont pas en mesure d'accompagner leurs élèves dans l'apprentissage du code.
- L'école numérique exige des investissements financiers importants. D'une part, il faut permettre aux élèves qui n'en ont pas d'avoir accès à des appareils numériques. D'autre part, il faut amener les enseignants à revoir leur façon d'enseigner et de gérer leur classe, ce qui exige des investissements importants en matière de formation et de développement professionnel.

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

- Il y a peu d'initiatives pour l'arrimage secondaire-études supérieures. Les cégeps et universités s'intéressent peu au secondaire.
- Les écoles ont peu de flexibilité en ce qui a trait à la mise en place de cheminement innovateur ou de passerelles pour faciliter l'orientation des jeunes. Par exemple, une école privée accueillant des élèves ayant des besoins particuliers a mis en place un programme de cuisine, mais les élèves qui poursuivent ensuite au DEP en cuisine ne peuvent se faire créditer ces cours.
- Certains élèves du secondaire sont en mesure d'entreprendre des cours de niveaux cégeps ou universitaires avant l'obtention du diplôme d'études secondaires. La mise en place de passerelles aurait un impact majeur sur leur motivation. On doit fournir aux élèves des cheminements adaptés à leur rythme de développement.
- Un nombre croissant de travailleurs créent leur propre emploi. Les projets entrepreneuriaux constituent un formidable levier pour l'acquisition des

connaissances et des compétences chez certains jeunes. Peut-on avoir des projets entrepreneuriaux autour desquels s'articulent les différentes matières ?

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

- Tous les élèves québécois doivent maîtriser le français à la perfection et bien maîtriser au moins une autre langue. Compte tenu de la diversité des milieux dans lesquels elles sont implantées, les écoles doivent avoir la flexibilité de s'adapter aux jeunes qu'elle accueille. (Par exemple, offrir au préscolaire de l'immersion anglaise aux jeunes qui ont le français comme langue maternelle).
- Les écoles privées québécoises font partie intégrante du système d'éducation québécois. Ce qui les distingue est leur autonomie. Contrairement aux mythes véhiculés par certains, elles accueillent des élèves aux profils variés. Elles devraient avoir accès aux mêmes mesures en matière de soutien aux élèves ayant des besoins particuliers, de francisation et d'accueil des réfugiés. On ne peut à la fois demander aux écoles privées d'en faire plus pour ces jeunes et les exclure des mesures de soutien mis en place à cet égard.

Recommandations

1. Revoir la formation générale des enseignants et instaurer une véritable culture de développement professionnel des enseignants.
2. Définir le profil de l'élève au 21^e siècle. Actualiser le Programme de formation de l'école québécoise en conséquence. Par exemple, ajouter la créativité, la pensée entrepreneuriale et la capacité à réseauter au référentiel des compétences.
3. Documenter et valoriser l'innovation pédagogique qui a un impact significatif sur la réussite éducative.
4. Ajouter dans la Loi sur l'instruction publique, Section II (22-6) – l'obligation pour les enseignants d'intégrer les TIC dans leur pratique avec des intentions pédagogiques bien définies.
5. Adapter les examens du Ministère au 21^e siècle (outils numériques).
6. Offrir des crédits d'impôt aux parents pour l'achat d'outils numériques pour l'école.
7. Offrir davantage de flexibilité pour que chaque élève puisse avoir un cheminement qui correspond à son rythme de développement et lui permette de développer son plein potentiel.
8. À partir de la 3^e secondaire, développer des parcours multiples avec des passerelles entre le secondaire général et les DEP et les études supérieures.

9. Favoriser les échanges entre les acteurs des différents parcours et différents ordres.
10. Favoriser l'apprentissage autour de projets entrepreneuriaux au secondaire, en partenariat avec des mentors, des organismes et des entreprises du milieu.
11. Favoriser les stages en entreprise non seulement pour les jeunes en formation professionnelle, mais aussi pour les jeunes en formation générale afin de les aider à trouver leur voie.
12. Rétablir le financement pour les services d'orientation scolaire et professionnelle dans les écoles privées.
13. Documenter davantage les parcours des jeunes afin que les directions d'écoles secondaires aient des données précises sur le cheminement de leurs élèves après leur départ de l'école. Cela permettrait une réflexion plus éclairée sur l'accompagnement des élèves.
14. Subventionner adéquatement la francisation : plus d'heures, plus de services et plus de formation aux enseignants.
15. Ajuster la subvention par élève aux écoles privées afin d'accroître l'accessibilité à un plus grand nombre de familles québécoises, notamment pour les élèves ayant des besoins particuliers, les élèves ayant des besoins de francisation et les réfugiés.

Axe III : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Le troisième axe touche l'environnement externe de l'école. La réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs et dépasse les responsabilités du système scolaire. Ce défi, qui doit être relevé collectivement, requiert l'implication et la concertation de nombreux acteurs et partenaires.

Thème 1 : L'engagement parental

- Il y aurait lieu de définir clairement ce qui est attendu des parents et de clarifier les notions de soutien versus pression parentale. Les parents savent qu'ils doivent s'engager, mais ne savent pas toujours comment et ne sont pas toujours bien outillés pour le faire.
- La vaste majorité des parents d'élèves HDAA ont besoin d'être accompagnés pour bien soutenir leur enfant tout au long de leur parcours scolaire. La multiplication des intervenants représente une perte de temps et d'énergie qui en découragent plusieurs.
- La formation des maîtres devrait préparer les enseignants aux relations avec les parents.

- Les parents doivent accepter que chaque enfant est différent et que différents cheminements sont possibles, en autant qu'ils mènent à la réussite éducative. Le fait que le parcours linéaire DES 5 ans – DEC – université soit présenté comme le parcours idéal limite la capacité des jeunes à identifier des voies qui leur conviennent.

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

- Le principal partenaire des écoles est le Ministère. Ce dernier peut mieux soutenir les écoles :
 - En leur donnant la marge de manœuvre nécessaire pour s'adapter à leurs élèves et à leur milieu ;
 - En assurant un financement stable et adéquat ;
 - En mettant en place des mesures pour encourager la participation aux activités parascolaires, notamment par des crédits d'impôt.
- Les facultés d'éducation des universités et les écoles primaires et secondaires doivent collaborer davantage pour améliorer la formation des maitres.
- Les municipalités et les différents organismes de sports et de loisirs sont des partenaires importants pour l'accès à des infrastructures de qualité pour les activités parascolaires.

Recommandations

1. Produire des capsules vidéos à l'intention des parents pour les aider à bien comprendre leur rôle pour assurer la réussite éducative de leur enfant.
2. Assurer un financement adéquat pour chaque élève et veiller à ce que ce financement soit indexé au cout de la vie.
3. Revoir le processus d'élaboration des règles budgétaires pour que les écoles soient informées d'avance et puissent planifier au moins deux à trois ans à l'avance.
4. Permettre et valoriser des parcours variés et impliquer les entreprises et la communauté dans la mise en place de ces parcours, notamment en favorisant des stages en entreprise pour tous les jeunes.
5. Veiller à ce que les écoles privées aient un accès équitable aux infrastructures municipales.

Conclusion

L'éducation doit être au tout premier rang des priorités de la société québécoise.

Les éléments clés pour la réussite éducative sont :

- la qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques
- une réponse rapide, adaptée et soutenue aux élèves ayant des besoins particuliers (incluant la francisation)
- l'entrée de l'école dans l'ère numérique et les compétences du 21^e siècle
- les activités parascolaires et le sentiment d'appartenance à son école.

Mais **le principal ingrédient de la réussite scolaire, c'est l'élève lui-même**. Le fait que les jeunes soient absents de cette consultation nous interpelle. Les élèves d'aujourd'hui ne se retrouvent pas dans le modèle de l'école traditionnelle. (Voir *Portrait des réalités vécues par les jeunes du secondaire, enquête auprès de 44 000 jeunes fréquentant les écoles privées, 2010*). La croissance phénoménale du nombre d'élèves identifiés comme ayant des défis particuliers - et le fait qu'on inclut les garçons dans cette catégorie - sont symptomatiques d'une école mal adaptée aux jeunes qu'elle accueille. La standardisation et la glorification par certains de la « classe ordinaire » sont anachroniques.

Il n'est pas question de remettre en question l'enseignement de la littératie, de la numératie, de l'histoire, des sciences, etc. Tous les jeunes doivent avoir une solide base commune de connaissances lorsqu'ils quittent l'école. Mais dans un monde interconnecté, et de plus en plus automatisé, l'école ne peut plus fonctionner en vase clos, selon un modèle rigide adapté à une autre époque. Chaque jour, des milliers de jeunes vont à l'école sans être réellement engagés dans leur réussite. Ils s'ennuient, parce qu'ils ne sont pas prêts à comprendre ce qu'on leur enseigne, ou parce qu'ils sont déjà rendus beaucoup plus loin. L'école doit avoir la flexibilité nécessaire pour que les élèves passent leur temps à apprendre à l'école plutôt qu'à s'ennuyer. Il faut leur permettre de progresser, de découvrir et de poursuivre différents intérêts et surtout, il faut que tous les jeunes évoluent dans un milieu qui leur permet de développer leur plein potentiel.

Dans cette optique, il faut revoir :

- la façon d'organiser l'école (horaire, espace, calendrier scolaire, etc.);
- les méthodes pédagogiques utilisées;
- le cloisonnement des matières;
- la formation et le développement professionnel des enseignants;
- l'imposition à tous les élèves d'un même cheminement au même rythme;
- la rigidité des parcours et l'absence de passerelles entre les différents parcours;
- le manque de place laissée à la résolution de problème, à la créativité et à l'esprit entrepreneurial, dans un monde où les emplois plus techniques disparaissent alors que les demandes s'accroissent pour ceux qui se démarquent par ces compétences.

Inspirons-nous des meilleures pratiques, déjà en vigueur dans certaines écoles québécoises et ailleurs dans le monde, afin que tous les élèves puissent avoir accès à une école capable de les amener à développer leur plein potentiel.

